

<b>Numéro</b>	<b>DL200626-LM19</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Institutions et vie politique - Désignation des représentants	
<b>Objet</b>	Mise en place de quatre commissions municipales	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 septembre 2020 par visioconférence

L'an deux mil vingt le dix septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, par visioconférence - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

**Etait excusée :**

- Madame Catherine BONN, ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

---

Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	4 septembre 2020
Date de publication délibération :	14 septembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 septembre 2020

---

<b>Numéro</b>	<b>DL200626-LM19</b>	1/4
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

---

## **V. MISE EN PLACE DE QUATRE COMMISSIONS MUNICIPALES**

---

Selon l'article L.2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut élire des commissions spéciales en vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions.

Le maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal.

Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre en place, pour la durée de la présente mandature, quatre commissions municipales suivant l'organigramme et règlement ci-joints.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour :**        **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire**  
**Thibaud PHILIPPS**



<b>Numéro</b>	<b>DL200626-LM19</b>	2/4
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

## ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### **1<sup>ère</sup> COMMISSION : COMMISSION DES PERMIS ET AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE**

↳ **Attributions :**

L'ensemble des dossiers relatifs aux droits des sols prévus au Code de l'Urbanisme.

↳ **Composition :**

Présidence : Philippe HAAS

Membres :

Fabrice KIEHL, Sandra DIDELOT, Antoine FRIDLI, Jean-Louis KIRCHER, Séverine MAGDELAINE, Bénédicte LELEU, Martine CASTELLON, Rémy BEAUJEUX, Pascale GENDRAULT, Thomas LÉVY

### **2<sup>ème</sup> COMMISSION : COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBANISME**

↳ **Attributions :**

La politique environnementale de la Ville ; l'amélioration de son bilan énergétique; les parcs et jardins ; la conception et l'aménagement des espaces publics ainsi que des voiries et des rues en relation avec l'eurométropole de Strasbourg ; la maîtrise de l'énergie ; la politique de déplacement (voirie, pistes cyclables, tramway, etc.) ; les espaces naturels ; le suivi de la gestion de la forêt classée en réserve naturelle, le développement économique ainsi que tout projet de son ressort.

↳ **Composition :**

Présidence : Lamjad SAIDANI

Membres :

Ahmed KOUJIL, Fabrice KIEHL, Philippe HAAS, Jean-Louis KIRCHER, Sandra DIDELOT, Luc PFISTER, André STEINHART, Lisa GALLER, Marie RINKEL, Claude FROEHLI, Emmanuel BACHMANN, Séverine MAGDELAINE, Rémy BEAUJEUX, Pascale GENDRAULT, Barbara RIMLINGER

<b>Numéro</b>	<b>DL200626-LM19</b>	3/4
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

### **3<sup>ème</sup> COMMISSION : COMMISSION ÉDUCATION, SOLIDARITÉS ET JEUNESSE**

#### **Attributions :**

La politique de la petite enfance, de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ; le suivi des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires ; la carte scolaire ; la gestion des structures petite enfance ; les centres de loisirs sans hébergement. La politique de la ville, les actions en faveur des aînés, l'insertion professionnelle, le handicap et la santé, ainsi que tout projet de son ressort.

#### **Composition :**

Présidence : Sylvie SEIGNEUR

#### Membres :

Valérie HEIM, Stéphanie CLAUS, Dominique MASSÉ-GRIESS, Elisabeth DREYFUS, Hervé FRUH, Davina DABYSING, Lisa GALLER, Martine CASTELLON, Arnaud DESCHAMPS, Bénédicte LELEU, Rémy BEAUJEUX, Barbara RIMLINGER, Pascale GENDRAULT

### **4<sup>ème</sup> COMMISSION : COMMISSION CULTURE, SPORT ET ANIMATION DE LA VILLE**

#### **Attributions :**

Le développement des pratiques et manifestations sportives ; le suivi des équipements sportifs ; l'organisation des événements sportifs. Les activités culturelles, notamment liées à l'Illiade et à la Vill'A ; le suivi des équipements culturels dont la médiathèque en relation avec l'eurométropole de Strasbourg ; les animations de la ville ainsi que tout projet de son ressort.

#### **Composition :**

Présidence : Isabelle HERR

#### Membres :

Yvon RICHARD, Cédric HERBEAULT, Valérie HEIM, Sandra DIDELOT, Stéphanie CLAUS, Antoine FRIDLI, Hervé FRUH, Luc PFISTER, Fabrice KIEHL, Davina DABYSING, Lisa GALLER, Serge SCHEUER, Bénédicte LELEU, Arnaud DESCHAMPS, Emmanuel BACHMANN, Rémy BEAUJEUX, Thomas LÉVY, Pascale GENDRAULT

<b>Numéro</b>	<b>DL200626-LM19</b>	4/4
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants	

## RÈGLEMENT

- ↻ Les commissions se réunissent sur convocation du président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.
- ↻ Les adjoints au maire peuvent participer selon leur gré à toute réunion de commission.
- ↻ Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.
- ↻ La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller par voie dématérialisée 7 jours minimum avant la tenue de la réunion.
- ↻ Chaque conseiller a la faculté d'assister aux travaux de toute commission après en avoir informé son président 3 jours au moins avant la réunion.
- ↻ Tous les conseillers municipaux sont destinataires des comptes rendus de décisions de ces commissions.
- ↻ Chaque commission traite les affaires de son ressort qui lui sont soumises par la municipalité et fait des propositions au conseil municipal.
- ↻ Chaque commission peut désigner un rapporteur pour les questions importantes qui présentera les questions devant les instances municipales.
- ↻ Les services de l'administration municipale mettront à disposition un secrétaire de séance qui consignera les avis sous le contrôle et la responsabilité du président.
- ↻ Le président de commission pourra requérir la présence d'un fonctionnaire municipal ou toute personne qualifiée en raison de ses compétences relatives à un point de l'ordre du jour.
- ↻ Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.
- ↻ Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.